

RÈGLEMENT DU CHALLENGE 1/3

La Ruche AUX JEUNES TALENTS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La ville de Fontaine-le-Comte organise le challenge **LA RUCHE AUX JEUNES TALENTS** pour :

- ▶ **Les jeunes de 11 à 25 ans** en individuel ou en groupe
le référent du groupe aura obligatoirement entre 11 et 25 ans, il pourra être accompagné d'adultes de plus de 25 ans et/ou d'enfants de moins de 11 ans
- ▶ **Les enfants de moins de 11 ans** du groupe scolaire Simone Veil
pour la catégorie spéciale « **JEUNE POUSSIN** »

Ce challenge exclusivement réservé aux amateurs a pour ambition de mettre à l'honneur la créativité, l'inventivité et l'originalité.

La participation est gratuite et sans contrepartie.

PHASE D'INSCRIPTION ET DE PRÉPARATION

- ▶ **Dépôt des dossiers jusqu'au 30 octobre 2021**
 - En ligne à l'adresse mail contact@fontaine-le-comte.fr
 - Ou déposé à l'accueil de la mairie
- ▶ **Chaque dossier devra être lisible et complet**
Sans omettre les autorisations parentales pour les candidats mineurs, signatures, engagements et supports demandés indispensables à la sélection.
- ▶ **La sélection se déroulera du 30 octobre au 30 novembre 2021**
- ▶ **Le jury informera les 30 participants retenus, au plus tard, le 15 décembre 2021**
(10 pour chacune des 3 catégories).
- ▶ **Les 30 candidats retenus auront jusqu'au 4 mars 2022** pour préparer leur prestation scénique quelle que soit leur catégorie.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Formulaire individuel ou formulaire de groupe selon votre choix,
- Éléments décrivant votre talent :
 - texte descriptif,
 - vidéo ou fichier audio présentant votre oeuvre, musique, chorégraphie... :
 - . fichier .mov, .avi, .mp4 sur support numérique (clé usb), lien wetransfer ou mail,
 - . lien youtube ou autre
 - textes dactylographiés pour les chansons, discours, éloquence, humour
- Lettre (même courte) expliquant ce qui vous a amené à ce talent
- Liste des besoins techniques éventuels pour le jour de la représentation
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Autorisation de diffusion
- Décharge responsabilité mairie
- Règlement approuvé et signé



Ville de
**FONTAINE
LE COMTE**

Hôtel de Ville - Esplanade des Citoyens - 86240 FONTAINE-LE-COMTE
Tél : 05.49.62.67.05 - www.fontaine-le-comte.fr

RÈGLEMENT DU CHALLENGE 2/3

La Ruche AUX JEUNES TALENTS

DÉROULEMENT DU CHALLENGE

- Le samedi 5 mars les candidats (individuels ou groupe) se produiront sur scène dans la salle polyvalente Raymond Sardet en présence du jury constitué de membres de la commission Solidarités et Citoyenneté, d'habitants de la commune et du public (sous réserve des contraintes sanitaires éventuelles).
- La décision du jury sera indiscutable et sans appel.
- En cas d'absence ou de retard le candidat pourra être disqualifié sans autre préavis.
- Chaque présentation devra se faire dans le temps qui lui est imparti.
- Toute création et/ou interprétation devra être conforme à la présentation faite lors du dépôt de dossier.
- Pour rappel tout élément à caractère raciste, sexiste, homophobe, politique, xénophobe, religieux et discriminatoire constitue une raison valable pour une disqualification.
- Chaque production se fera dans le respect strict des consignes de sécurité et de santé publique.

RÉCOMPENSES

- A la fin de la soirée chacun des 30 participants se verra remettre un tote bag qui contiendra un certificat de participation au challenge et quelques goodies.
- Après délibération, le jury retiendra 9 gagnants (3 par catégorie). Chacun des gagnants recevra un prix d'une valeur de 300 euros pour le premier, 200 pour le second et 150 euros pour le troisième et ce dans chaque catégorie.
- Le talent JEUNE POUSSIN sera choisi lors du vote du public et son oeuvre sera exposée dans le hall de la mairie avec la mention de son titre. Un dossier spécial présentant un portrait de chacun des 10 gagnants sera également réalisé dans Vivre à Fontaine - LE MAG.

AUTORISATION DE COMMUNICATION, GRATUITE ET DROIT À L'IMAGE

- Chaque participant accepte par avance que la ville de Fontaine-le-Comte communique sur tout support qu'elle jugera utile tout au long du challenge, cela dès les phases préparatoires et jusqu'à d'éventuelles rétrospectives.
- Les candidats retenus autorisent gratuitement et par avance la ville de Fontaine-le-Comte à utiliser leur nom, prénom, pseudonyme et image sans restriction ni réserve, et sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération ou à un avantage quelconque, ce dans le cadre du concours.
- La ville de Fontaine-le-Comte pourra notamment publier librement sur son site internet, sa page Facebook, dans Vivre à Fontaine - LE MAG ou tout autre support permettant de promouvoir l'opération, le nom du gagnant, des participants et leurs titres ainsi que toutes représentations visuelles ou sonores de leurs prestations.
- Une fiche d'autorisation de cession de droit à l'image est incluse dans le dossier d'inscription.
- Chaque participant retenu pour la finale autorise gracieusement la ville de Fontaine-le-Comte à réaliser la captation sonore et vidéo de la prestation qu'il aura effectuée. Chaque participant participera à ce challenge à titre gracieux.

RÈGLEMENT DU CHALLENGE 3/3

La Ruche AUX JEUNES TALENTS

La collectivité se réserve le droit d'apporter toutes modifications au présent règlement si elle considère qu'il en va du bon déroulement de l'événement ou pour faire face à tout événement exceptionnel qui interviendrait durant la durée de celui-ci (crise sanitaire, problèmes techniques, etc.).

Je reconnais à présent avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement du challenge **LA RUCHE AUX JEUNES TALENTS** et avoir compris et accepté tous les points évoqués.

Fait à Fontaine-le-Comte le

Nom, prénom

« Mention Lu et accepté, bon pour accord »

Signature du candidat

POUR LES MINEURS SEULEMENT

« Mention Lu et accepté, bon pour accord » et signature de la personne responsable le cas échéant

Tél. de la personne responsable

Adresse mail de la personne responsable

*Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés de 6 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit individuel d'opposition, d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à :
Mairie de Fontaine-le-Comte, Esplanade des Citoyens, 86240 - contact@fontaine-le-comte.fr*

Hôtel de Ville - Esplanade des Citoyens - 86240 FONTAINE-LE-COMTE
Tél : 05.49.62.67.05 - www.fontaine-le-comte.fr

Ville de
**FONTAINE
LE COMTE**